

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION TECHNIQUE

Rapport	Titre	Rapport d'essais
	Référence	RP/20-2248/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1
Prestation	Intitulé	COVID-19 masques
	Référence	2000305
	Destinataire	AKKA SPORTS

**DGA MAITRISE NRBC
LE BOUCHET
5, RUE LAVOISIER
91710 VERT LE PETIT**

téléphone : (33) 1 69 90 82 00
télécopie : (33) 1 64 93 52 66

Classification :

☒	Non protégé
☐	Diffusion Restreinte
☐	Confidentiel Industrie
☐	Confidentiel Technologie
☐	Confidentiel Défense
☐	Secret Défense
☐	Spécial France
☐	NATO
☐	UEO (WEU)

Essais réalisés dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, sous pilotage de la Direction générale des entreprises.

Pour tout complément d'information relatif au présent rapport d'essais, contacter

dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr

Remarques	Sans objet
Composition du rapport	4 pages, dont 1 annexe
Les essais sont réalisés en application de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires. Selon les termes de cette note, ils devront être complétés par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche). Avertissement : les résultats ne permettent pas une certification ou homologation selon les normes NF EN 149, NF EN 14683, ni selon toute autre norme ou règlement.	
Indexation	
COVID-19	
Original signé : Ingénieur général de l'armement	

Masque catégorie 1			<i>Raymond Levet</i> <i>Directeur de DGA Maîtrise NRBC</i> <i>Date : 10 avril 2020.</i>
Masque catégorie 2			

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Toute reproduction partielle doit faire l'objet d'un accord écrit de la part de l'émetteur.

Page 1/4

1. ECHANTILLONS TRANSMIS

Fournisseur	AKKA SPORTS
Date de réception des échantillons	08/04/2020
Observations à réception	Sans objet
Référence IFTH	IFTH-20-00803
Référence interne	MED-1415

Référence fournisseur	MASQUE3-DGE à neuf
Référence fiche produit	
Description des échantillons livrés	

2. ESSAIS REALISES

Les essais ont été réalisés selon les principes présentés en annexe et conformément au protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

Ce document ne peut être reproduit que dans son intégralité.
Toute reproduction partielle doit faire l'objet d'un accord écrit de la part de l'émetteur.

Page 2/5

3. RESULTATS

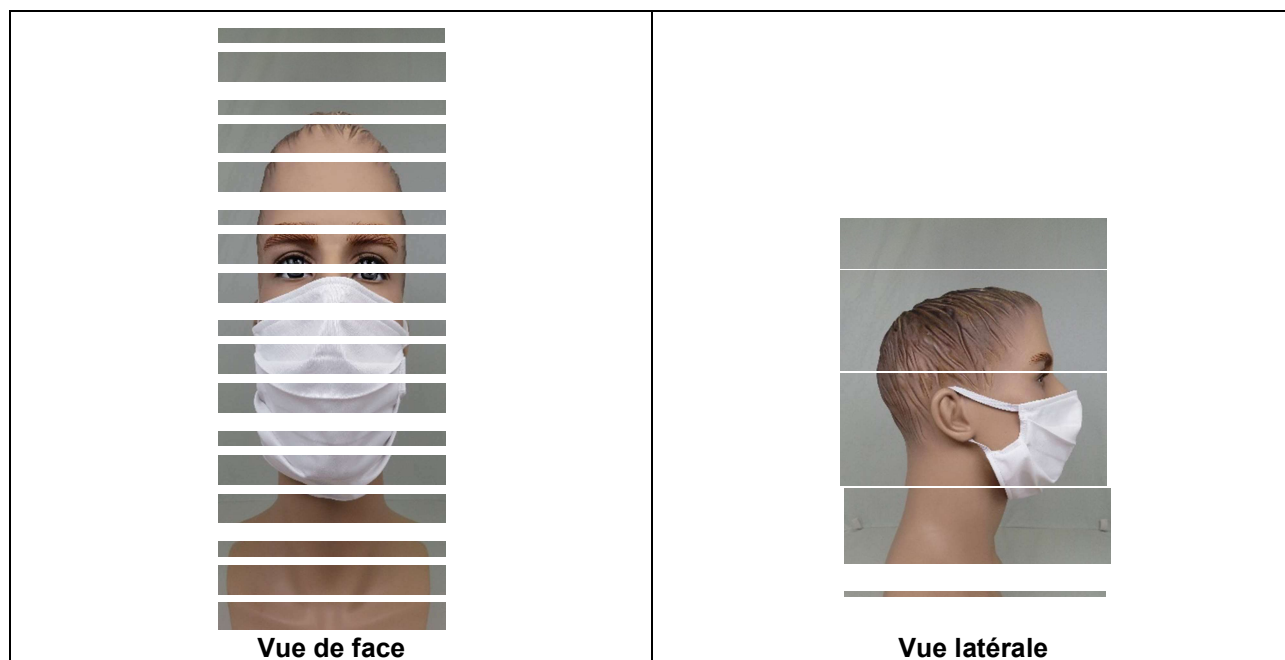
3.1. Matériau

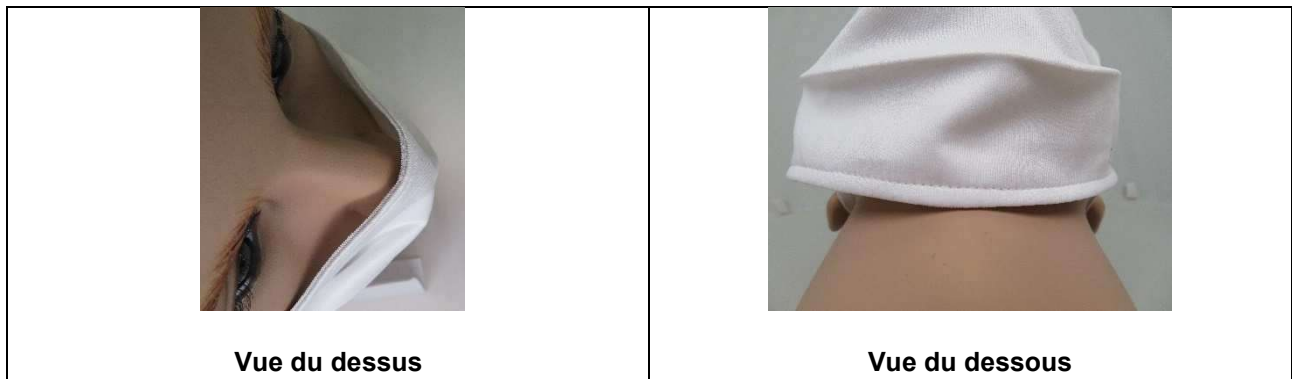
Cas d'usage		Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique)	Rétention des projections (2)
Caractéristiques		Mesure	Mesure
Perméabilité à l'air (en L.m ⁻² .s ⁻¹)	à dépression 100 Pa	non mesuré	376
Efficacité de protection aux aérosols (en %)	Particules 3 µm	non mesuré	81
	Particules 1 µm	non mesuré	61
	Particules fines 0,2 µm	non mesuré	non mesuré

(1) Usage protection du porteur : flux mesuré de l'extérieur vers l'intérieur, à l'inspiration

(2) Usage rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

3.2. Caractéristiques visuelles sur fausse tête (photos)





4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, le matériau du masque de la société AKKA Sports présente une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection compatibles avec un usage de type masque de catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que : « *La mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel* ».

Recommandations d'amélioration sur le design du masque :

- Une barrette métallique pourrait être ajoutée sur le nez ;
- Le design du masque doit être amélioré pour limiter les fuites au niveau des joues, du menton et du nez.

Annexe descriptive des essais

Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm².

Le débit surfacique d'air (litres m⁻².s⁻¹) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m⁻².s⁻¹.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$E = 1 - \frac{C_2}{C_1}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration des particules de diamètre 3 µm émises de :

- Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public) Efficacité > 90%
- Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)

Efficacité > 70%

Remarque : L'efficacité de filtration n'est mesurée que si la perméabilité à l'air est supérieure à 96 L.m⁻².s⁻¹